

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 juin 2020 - 19H30

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, ROSSIGNOL Alexis, FERREIRA Raquel, THAUVIN Isabelle, GARRACHON Annie, LAMYRAND Rémy, MOREAUX Jacques, FALKENAU Carole, JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BOSQUET Laurence, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amal

Absents excusés : M. MEUNIER Thierry (procuration à M. Manuby)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires financières :
 - * Comptes administratifs et comptes de gestion 2019
 - * Budget 2020
- Travaux
- Affaires foncières
- Associations
- Intercommunalité
- Questions diverses

Le compte-rendu du 16 juin 2020 est lu par Mme Isabelle Mège, adjointe. Après plusieurs questions des conseillers municipaux : M. Moreaux et M. Bernardin, le compte-rendu est adopté avec 18 voix pour et 1 abstention, M. Moreaux.

AFFAIRES FINANCIERES

Comptes administratifs 2019

Mme Isabelle MEGE détaille les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2019 dressés par M. Didier MANUBY, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote et présente les résultats de clôture.

Budget communal :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX	1 250 069.35	1 591 245.19	691 465.99	588 647.42
Résultats de clôture		341 175.84		- 102 818.57

L'excédent de fonctionnement sera repris sur le budget primitif 2020 :

- 231 175.84 € en fonctionnement
- 110 000 € en investissement

Atelier-relais :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX	628 532.08	628 532.08	625 076.08	625 076.08
Résultats de clôture		0		0

Lotissement :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX	65 179.68	64 490.36	116 272.03	65 179.68
Résultats de clôture	- 689.32		- 51 092.35	

Assainissement :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX	36 478.37	59 121.13	180 505.09	581 017.49
Résultats de clôture		22 642.76	400 512.40	

L'excédent de fonctionnement sera repris sur le budget primitif 2020 :
- 22642.76 € en investissement

Le conseil municipal vote les comptes administratifs à l'unanimité.

Affectation des résultats de l'exercice 2019 :

Le conseil municipal vote l'affectation des résultats à l'unanimité.

Comptes de gestion 2019 :

Le conseil municipal vote l'approbation des comptes de gestion 2019 à l'unanimité.

Budget communal 2020 :

Le Maire présente le budget primitif 2020. La section de fonctionnement s'équilibre à 1 556 071 €.

L'excédent de fonctionnement de 341 175.84 € sera repris sur le budget primitif 2020 à raison de 231 175.84 € en fonctionnement et 110 000 € en investissement.

Le montant des dépenses imprévues s'élève à 49 193.68 €.

Le montant des participations syndicales sera en baisse de 5% sauf pour les dotations pour les jeunes.

Pour la section d'investissement, un emprunt de 170 000 € avec une annuité d'environ 11 500 €, sera nécessaire.

Pour l'assainissement, le budget 2020 s'équilibre en fonctionnement à 68 800 € et en investissement à 2 448 313 €.

Le Conseil municipal vote les budgets 2020 à l'unanimité.

Vote des taux des taxes 2020 :

Le Maire rappelle que la dernière hausse des taux relatifs aux taxes remonte à début 2014. Pendant 6 années consécutives, les taux sont restés fixes.

Le Conseil Municipal décide, avec 14 voix pour (MM. Manuby, procuration de M. Meunier, Mège, Antunes, Courtadon, Lamyrand, Garrachon, Moreaux, Thauvin, Falkenau, Jouberton, Bernardin, Bosquet, Brunet), 3 contre (MM. Ferreira, Masson, Buffard), 2 abstentions (Mme El Mandili, M. Rossignol), d'augmenter de 5% les taux relatifs aux taxes foncières pour 2020:

- Taxe d'habitation : 8,31 % (taux gelé)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,83 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,94 %.

SIEG – Adhésion au groupement de commande d'électricité SIE Manzat:

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes du SIEG par le biais du SIE Manzat ayant pour objet l'achat d'électricité, en raison de la fin des tarifs réglementés. Une réunion avec la Communauté de Communes CSM aura lieu.

Admissions en non-valeur :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'admission en non-valeur de titres pour un montant total de 55.30 €, suite à la demande du Trésorier.

TRAVAUX :

Station d'épuration de Tournobert : l'Entreprise Coudert a terminé la construction du bâtiment. Le terrassement et les remblais nécessaires seront réalisés par l'entreprise Besançon. Le réseau à créer de la station jusqu'à la route sera d'un coût de 50 000 €.

Voirie communautaire : Les travaux seront réalisés par l'entreprise Colas pour un montant de 63 000 €, duquel seront déduites les subventions (Communauté de Communes CSM, DETR, FIC). Les villages concernés seront Sagnes pour la sécurisation de la descente au Pont du Bouchet, Coureix pour le tronçon entre la Garde et Coureix et la rue de Fougères.

Camping : Les travaux d'augmentation de la puissance électrique sont en cours de réalisation. Il restera à installer un nouveau tableau électrique.

Lotissement Les Frênes : Les candélabres d'éclairage public sont installés et le revêtement de la chaussée pourra être finalisé.

Épandage des boues : L'épandage des boues étant interdit, les solutions envisagées seront l'enlèvement ou l'assèchement. Un nouveau plan d'épandage devra être réalisé : des devis ont été faits par les entreprises C2Ea et SUEZ.

Une économie de 19 000 € a été faite sur le programme des travaux prévus au contrat d'affermage avec la SEMERAP.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption suite à la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

- les parcelles AN 621 et 624 avec habitation vendues au prix de 60 000 €.
- les parcelles AN 622 et 623 vendues au prix de 2 000 €.
- la parcelle AL 164 avec habitation vendue au prix de 50 000 €

Acquisitions foncières par l'EPF-SMAF :

Le Maire rappelle que des parcelles de terrain sont réservées au PLU pour la Commune pour des extensions de bâtiments communaux ou des couloirs écologiques. Les propriétaires des parcelles AV 426 et AL 159 souhaitent les vendre à la Commune dès maintenant. Les prix seront fixés sous réserve de l'accord de l'EPF-SMAF. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier à l'EPF SMAF Auvergne l'acquisition à l'amiable de ces parcelles.

Protocole transactionnel Taschet/Pontlevy/Commune-Avenant n° 1 :

Le Maire rappelle au Conseil municipal le protocole transactionnel intervenu entre les consorts Taschet, Pontlevy et la Commune, faisant suite à l'acquisition d'un terrain destiné à la construction d'un EHPAD. Les parties avaient convenu de verser une indemnité à M. TASCHE. Le montant à la charge de la Commune s'élève à 0.40 € du m² pour 1ha 36a 30ca, soit 5 452 €. Après vérification de la matrice cadastrale, il est apparu une erreur de superficie sur le protocole transactionnel de 278 m². La commune propose de verser aux consorts PONTLEVY à titre de compensation de l'écart de surfaces la somme de 111.20 €, soit 278 m² x 0.40 €. Le Conseil municipal à l'unanimité : autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 du protocole transactionnel entre les consorts Pontlevy, M. Taschet et la Commune, et autorise le Maire à verser aux consorts Pontlevy la somme de 111.20 €.

ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- Prévention Routière : 170 € et - Prix de la Résistance : 100 €

Les demandes de subvention pour le Comité de Jumelage et la section Athlétisme de l'USGA sont en attente de renseignements et seront traitées à la prochaine réunion.

INTERCOMMUNALITE :

Rapport CLECT : Suite à la réunion de la CLECT du 05 mars 2020 pour examiner des corrections concernant l'évaluation de charges relatives à deux compétences :

1- Ajustement des transferts de charges sur la compétence voirie (à compter de l'exercice 2020)

2 - Activation de la clause revoyure sur le transfert de charges pour la restauration scolaire.

A l'unanimité la CLECT a approuvé les modifications de charges. Une fois adopté par la CLECT et par les conseils municipaux à la majorité qualifiée visée ci-dessus, le rapport constitue la « base de travail » indispensable pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par la communauté à chaque commune membre. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées tel que présenté ci-dessus;

Mise à disposition de biens - compétence restauration scolaire :

Suite au transfert de la compétence restauration scolaire à la communauté de communes, la commune met gratuitement à disposition de la Communauté de Communes les immeubles relatifs aux cuisines, offices et réfectoire scolaires. La commune reste propriétaire des bâtiments ou des terrains d'emprise. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la mise à dispositions de biens pour l'exercice de la compétence restauration scolaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Visite des bâtiments communaux par les conseillers municipaux le 05 juillet à 9h30.
- Village de Comps : la visite du patrimoine a eu lieu le 28 juin.
- Félicitations pour notre élection : courriers du Président de la République, M. les Sénateurs Magnier et Boyer, Mme la Députée Pires-Beaune, M. le Sous-Préfet, M. le Directeur Territorial Enedis Pierre-François Mangeon.
- Ouverture de l'activité vélo-rail : samedi 04 juillet à 18h00 avec l'Association Sioule et Patrimoine.
- Commission communale des Impôts : une liste de 24 personnes doit être proposée à la Direction des Impôts. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- Communauté de communes CSM : Election du président et des vice-présidents le 16 juillet à Combronde.
- Le Maire informe le Conseil municipal du maintien de l'hélicoptère DRAGON SDIS sur le département du Puy-de-Dôme.
- Le Maire souhaite de bonnes vacances à tous et rappelle que la prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu fin août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.